



COMMUNE DE
BOMPAS

DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

ANNÉE SCOLAIRE - 2024/2025

Dépôt du dossier : dûment rempli, signé et accompagné des photocopies des pièces justificatives demandées.

- En Mairie de Bompas, 12 avenue de la Salanque
- Par mail : villedebompas@bompas.fr

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Tout dossier incomplet ne pourra être accepté

- Formulaire de demande d'inscription scolaire
- Copie du livret de famille
- Copie des pièces d'identité des responsables légaux
- En cas de divorce ou séparation : joindre la copie intégrale du dernier jugement précisant le lieu de résidence de l'enfant, ou l'autorisation de l'autre parent avec photocopie de sa pièce d'identité
- Copie de 2 justificatifs de domicile de moins de 3 mois (facture eau, EDF ...).
- En cas de garde alternée** fournir la copie de la pièce d'identité et la copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'autre parent
- En cas de placement en famille d'accueil** fournir la copie de la décision de placement, la copie de la pièce d'identité et la copie du justificatif de domicile de la personne à qui est confié l'enfant.
- Le carnet de santé : copie des vaccinations
- Le certificat de radiation de l'école précédente (si scolarisé dans une autre commune)
- Si admission dans une classe spécialisée (ULIS) hors du secteur de résidence habituelle de l'enfant. (joindre l'affectation par l'I.N.E)

En cas de demande de dérogation au périmètre scolaire

- Demande de dérogation et justificatif(s)
- Autorisation de la Mairie dont dépend l'école d'origine de l'élève

Pièces supplémentaires à fournir pour les personnes hébergées :

- Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Attestation d'hébergement signée de l'hébergeant et de l'hébergé
- Copie de 2 justificatifs sur lesquels apparaissent le nom de l'hébergé et adresse de l'hébergeant (Impôts, bulletin de salaire, pôle emploi, etc...)

Après vérification des pièces justificatives, un certificat provisoire d'inscription sera délivré avec les jours et horaires d'inscription de l'école concernée.

IMPORTANT : L'inscription ne sera définitive qu'après admission par les directeurs d'écoles

BOMPAS

Solidaire

Durable

Agenda 21

vivre en harmonie dans une ville verte